

## UN SYNDICALISME AUTONOME ET SOLIDAIRE

Le principe fondamental de la FNEEQ est l'autonomie des syndicats. Chaque syndicat détient sa propre accréditation et jouit d'une pleine autonomie dans la conduite des activités syndicales locales.

### DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES SOUVERAINES

L'une des caractéristiques du fonctionnement de la FNEEQ est la reconnaissance de l'autonomie des syndicats. Lors des assemblées générales, conformément aux statuts et aux règlements du syndicat, les membres disposent de tous les pouvoirs pour dégager les orientations du syndicat et prendre les décisions concernant le renouvellement de la convention collective et les moyens d'action.

### LE REGROUPEMENT CÉGEP

Le regroupement cégep est composé de délégations provenant des 46 syndicats de cégep. Le nombre de délégué-es varie en fonction de la taille du syndicat. Sur la base de ce qui se dégage des consultations des assemblées générales, le regroupement cégep décide des orientations de la négociation, propose aux assemblées des plans d'action et leur recommande l'adoption ou le rejet des résultats de la négociation. Le regroupement cégep se réunit environ trois fois par session, davantage en période de négociation.

Soulignons que les conditions de militantisme s'appliquent à toutes les instances de la FNEEQ, y compris au regroupement cégep. C'est pourquoi, dans le respect des principes de conciliation famille-travail, les réunions ne se tiennent pas les samedis et les dimanches et ne se prolongent pas au-delà de 17 h.

Le regroupement cégep traite aussi des dossiers inhérents au réseau collégial, par exemple les modifications au « *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)* », les orientations ministérielles concernant le développement de la formation professionnelle et technique, le financement des petites cohortes d'étudiantes et d'étudiants, les étudiantes et les étudiants ayant des besoins particuliers, etc.

## LA FNEEQ

La vie démocratique de la fédération s'articule autour des réunions des syndicats affiliés, en congrès tous les trois ans, en conseil fédéral deux fois par année, et en regroupements. La FNEEQ compte trois regroupements : celui des chargé-es de cours des universités, celui des enseignantes et des enseignants des établissements d'enseignement privés et celui des professeurs de cégep.

Étant donné que la FNEEQ constitue l'organisation qui représente le plus grand nombre de membres dans le réseau collégial et dans les universités, la crédibilité de celle-ci à l'intérieur et à l'extérieur de la CSN repose sur des assises solides lorsqu'elle intervient pour la promotion et le développement de l'enseignement supérieur.

## LE FONCTIONNEMENT DES NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC À LA CSN

Au moment de la négociation de la convention collective, les quatre fédérations de la CSN qui ont des membres oeuvrant dans les secteurs public et parapublic, mettent sur pied un Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP). Ce comité coordonne les demandes de la table centrale (salaires, régime de retraite et droits parentaux) et développe des stratégies communes de mobilisation en fonction des orientations dégagées, entre autres, par le regroupement cégep. Le fonctionnement du CCSPP est **consensuel**, de sorte qu'aucune des quatre fédérations ne peut imposer sa volonté aux trois autres. C'est ainsi que les représentantes et les représentants du regroupement participent activement à l'élaboration des demandes, mais aussi à tout le processus de négociation de la table centrale. Par ailleurs, en ce qui a trait aux demandes sectorielles, le regroupement cégep est seul artisan et maître de ses revendications.

La FNEEQ dispose de la plus grande liberté d'alliances sectorielles dans les négociations et vise toujours à les favoriser, comme en témoigne, entre autres, son attitude concernant les travaux sur la profession enseignante.